

## Offres Internet Fibre LASER

### Récapitulatif Contractuel

Date : 21/09/2022

### Services

Les départements au sein desquels l'offre Internet Fibre LASER de Nordnet est accessible, ainsi que les opérateurs exploitant les réseaux fibrés et les débits maximum atteignables en émission et réception qui leur sont associés, sont consultables sur le document « Territoires éligibles et Débits associés » disponible sur <https://www.nordnet.com/pdf/territoires-et-debits-laser> et aux conditions contractuelles applicables à l'Offre, ou sur demande adressée aux services de Nordnet en appelant le 3420 (service gratuit + prix appel). L'offre est soumise à éligibilité et au raccordement de votre logement au réseau fibré lors de l'installation du boîtier fibre (PTO/ONT). En effet, pour bénéficier de l'Internet Fibre LASER, vous devez disposer d'un boîtier fibre optique (PTO-ONT) installé si nécessaire par l'opérateur exploitant le réseau fibré de votre zone géographique. La souscription à l'offre Internet Fibre LASER de Nordnet est réservée aux habitants des communes éligibles situées en France métropolitaine. Ces offres sont réservées à un usage résidentiel.

Cette offre ne comporte pas de garantie de niveau de qualité de service minimum, les services fournis répondant aux caractéristiques de l'offre, sauf obligations légales ou réglementaires impératives contraires.

L'offre est activée une fois la commande complète et valide reçue par Nordnet, disponible au lieu d'installation et accessible une fois le matériel installé.

<p><b>L'offre Internet Fibre LASER VITAL+</b> inclut les services suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Accès à Internet par fibre optique</li> <li>▪ Des appels illimités vers les numéros fixes de France métropolitaine et 50 destinations</li> <li>▪ Un forfait mobile 100 Mo incluant 2 heures d'appels, des SMS/MMS illimités, 100 Mo (Mégaoctets) de données Internet Mobile</li> </ul>	<p><b>L'offre Internet Fibre LASER EXTRA+</b> inclut les services suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Accès à Internet par fibre optique</li> <li>▪ Des appels illimités vers les numéros fixes de France métropolitaine et 50 destinations, et vers les mobiles de France métropolitaine et 8 destinations</li> <li>▪ Un forfait mobile 20 Go incluant appels illimités, des SMS/MMS illimités, 20 Go (Gigaoctets) de données Internet Mobile</li> <li>▪ L'antivirus Securitoo Intégral</li> <li>▪ Cafeyn, service en ligne de presse numérique</li> </ul>
<p><b>L'offre Internet Fibre LASER IDÉAL+</b> inclut les services suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Accès à Internet par fibre optique</li> <li>▪ Des appels illimités vers les numéros fixes de France métropolitaine et 50 destinations, et vers les mobiles de France métropolitaine et 8 destinations</li> <li>▪ Un forfait mobile 5 Go incluant appels illimités, des SMS/MMS illimités, 5 Go (Gigaoctets) de données Internet Mobile</li> <li>▪ L'antivirus Securitoo Intégral</li> <li>▪ Cafeyn, service en ligne de presse numérique</li> </ul>	<p><b>L'offre Internet Fibre LASER ULTRA+</b> inclut les services suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Accès à Internet par fibre optique</li> <li>▪ Des appels illimités vers les numéros fixes de France métropolitaine et 50 destinations, et vers les mobiles de France métropolitaine et 8 destinations</li> <li>▪ Un forfait mobile 20 Go incluant appels illimités, des SMS/MMS illimités, 20 Go (Gigaoctets) de données Internet Mobile</li> <li>▪ L'antivirus Securitoo Intégral</li> <li>▪ Cafeyn, service en ligne de presse numérique</li> </ul>

Le détail de ces services est consultable sur <https://www.nordnet.com/connexion-internet/internet-fibre>. Votre **suivi de consommation** est accessible à l'aide de vos identifiants sur l'Espace Client. **Les conditions contractuelles applicables** à l'offre incluant notamment les dispositions complémentaires concernant les débits et limitations, le traitement des réclamations (en ce compris portant sur les débits, et les conditions de saisine du Médiateur des communications électroniques), les limitations de responsabilité, les modalités de modification du contrat, de résiliation, de portabilité, de retour du matériel mis à votre disposition notamment à l'issue de votre abonnement ou lors de tout remplacement, la loi applicable et la juridiction compétente, et le cas échéant, le droit de rétractation, le service après-vente et les garanties légales, sont disponibles sur <https://www.nordnet.com/cgv/conditions-contractuelles-fibre-laser>.

### Equipements

NordnetBox	<p><b>Modèle A</b> : Routeur sécurisé à hautes performances, 4 ports Ethernet 10/100/1000 Mb/s, connexion Wi-Fi 802.11b/g/n/ac, serveur multimédia UPnP AV, compatible DLNA.</p> <p>OU</p> <p><b>Modèle B</b> : Routeur sécurisé à hautes performances, 4 ports Ethernet 10/100/1000 Mb/s et 2 ports RJ11, connexion Wi-Fi 6 802.11a/n/ac/ax 5GHz, serveur multimédia UPnP AV, compatible DLNA.</p> <p>Le modèle mis à votre disposition est au choix de Nordnet.</p>
Carte SIM	<p>Une carte SIM est incluse dans votre offre. A réception, il ne vous restera plus qu'à l'activer sur votre Espace Client, rubrique « Espace Mobile » pour bénéficier des services du forfait mobile inclus dans votre offre.</p>
Installation	<p>L'installation des équipements proposés par Nordnet (à l'achat, à la location ou mis à disposition) est à votre charge. Si nécessaire, vous serez contacté pour planifier l'intervention d'un technicien (installateur mandaté par votre délégataire local). Si un raccordement au réseau fibré est nécessaire, il installera un boîtier fibre optique (Point de Terminaison Optique (PTO) – Optical Network Termination (ONT)), dans votre habitation. Si ce raccordement a</p>

	déjà été effectué, le technicien finalisera la mise en service de votre connexion. Dès lors, vous pourrez y relier votre matériel Nordnet pour profiter de tous les services de votre offre.
Retour des équipements	Les équipements mis à disposition ou loués par Nordnet pour la durée de l'abonnement et/ou de l'option le cas échéant doivent être restitués à Nordnet lors d'un éventuel remplacement ou échange de matériel, ou lors de la résiliation de votre offre et/ou option dans les conditions définies aux conditions contractuelles applicables. A défaut, une indemnité pourra vous être facturée ( <a href="https://www.nordnet.com/corporate/tarifs.php">https://www.nordnet.com/corporate/tarifs.php</a> , rubrique « Matériel »). Le <b>boîtier fibre</b> reste la propriété pleine et entière de votre délégataire. Lors de son remplacement éventuel ou lors de la résiliation de votre abonnement, Nordnet ou le délégataire pourra vous demander de le restituer. A défaut, cet équipement doit être maintenu en bon état et installé à votre habitation, notamment en cas de déménagement.

**Garanties légales :** en cas d'achat de matériel, conformément au Code de la consommation, vous bénéficiez de la garantie légale de conformité de 24 mois, à compter de la livraison du matériel et de la garantie des vices cachés.

### Détail du service et voie de recours

Selon la commune où vous résidez, l'opérateur exploitant le réseau fibré, et votre éligibilité à la fibre optique, vous pouvez bénéficier d'un débit allant de 10 Mégabits par seconde à 1 Gigabit par seconde en émission et de 30 Mégabits par seconde à 1 Gigabit par seconde en réception (détail des débits disponible dans le document « Territoires éligibles et débits associés » accessible sur <http://www.nordnet.com/pdf/territoires-et-debits-laser>).

Les débits maximum proposés sont disponibles au niveau du boîtier fibre (PTO-ONT) et de la NordnetBox installés au sein de votre logement, et non au niveau de vos appareils connectés ou des sites que vous consultez, et varient en fonction des réseaux exploités par les opérateurs exploitant le réseau fibre. Ils sont sujets à limitation notamment en cas d'utilisation d'un équipement dont la qualité ou les caractéristiques ne sont pas suffisantes ; en raison de votre installation électrique, de la configuration de votre logement, de vos appareils connectés, des logiciels et applicatifs installés, des applicatifs ou sites visités ; en cas d'usage du Wi-Fi ou d'un équipement intermédiaire permettant la réception de la connexion Internet ; en cas d'utilisation à forte consommation de trafic ou de bande passante, de partage de connexion, ou d'utilisations simultanées multiples de vos appareils connectés ; de mises à jour ; de jeux en réseau ; de visionnage de vidéos, d'affichage d'un flux TV notamment en OTT (Over The Top : méthode de diffusion de vidéos utilisant une partie de la bande passante de la connexion Internet dans le cadre du service TV), de téléchargement (montant ou descendant) ; d'usage de la VoIP... Détails disponibles sur <https://www.nordnet.com/connexion-internet/internet-fibre#tss-section>, rubrique « Votre connexion Internet Très Haut Débit ». Les débits indiqués peuvent être réduits notamment afin d'assurer une utilisation équitable d'Internet entre les utilisateurs du réseau Fibre et dans un souci de protection des installations des opérateurs, notamment en période de forte sollicitation. Votre service pourrait être suspendu en cas d'usage abusif : <https://www.nordnet.com/connexion-internet/internet-fibre#tss-section>, rubrique « Votre connexion Internet Très Haut Débit ». Pour toute information complémentaire ou réclamation portant sur les débits, nous vous invitons à joindre notre Service Clients au 3420 (service gratuit + prix d'appel).

### Prix et durée

<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Offre Internet Fibre LASER VITAL+ : 19€90/mois pendant 6 mois puis 34€90/mois</li> <li>▪ Offre Internet Fibre LASER IDEAL+ : 29€90/mois pendant 6 mois puis 44€90/mois</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Offre Internet Fibre LASER EXTRA+ : 39€90/mois pendant 6 mois puis 49€90/mois</li> <li>▪ Offre Internet Fibre LASER ULTRA+ : 49€90/mois pendant 6 mois puis 59€90/mois</li> </ul>
--	--

**Frais initiaux : 64€** (Frais de mise en service : 49€ + Frais de préparation et livraison : 15€).

Frais de raccordement standard inclus (hors frais complémentaires et éventuels frais d'adduction restant à votre charge).

La **NordnetBox** est mise à disposition pour la durée de votre abonnement. Le détail des **options**, tarifs et conditions sont disponibles sur [www.nordnet.com](http://www.nordnet.com), onglet « Connexion Internet », rubrique « Internet Fibre ».

Option WiBox.tv (Cf Récapitulatif contractuel WiBox.tv) 9€90/mois/décodeur	L'Option WiBox.tv inclut la mise à disposition d'un décodeur TV sous Android™ (Android est une marque de Google Inc.) comprenant l'application WiBox.tv permettant notamment l'accès à un service de télévision, au Start-Over (signifie « Reprise du programme au début»), au nPVR (« signifie « Enregistrement dans le cloud (informatique en nuage)») et au multi-écrans (dans la limite de 2 écrans simultanés), ce service étant disponible via l'application WiBox.tv mobile pour les appareils compatibles avec le système d'exploitation iOS, et à terme Android™ pour les chaînes en OTT. Il est précisé que ces services sont disponibles sous réserve de l'obtention des droits, sur tout ou partie des chaînes TV, auprès de leurs éditeurs, et de la compatibilité de la chaîne et/ou du programme concerné avec le service. Vous pouvez consulter la liste des chaînes TV incluses au titre de l'Option WiBox.tv en vous rendant sur le site Internet <a href="http://www.wibox.tv">www.wibox.tv</a> . En complément, vous pouvez souscrire à des Extensions (mise à disposition d'un second décodeur TV sous Android™ ou multi-écrans jusqu'à 4 écrans simultanés) et/ou à des Bouquets TV selon les conditions, caractéristiques et prix applicables et disponibles sur <a href="http://www.wibox.tv">www.wibox.tv</a> . Il est précisé que les chaînes TV, extensions et services sont susceptibles d'évolution, Nordnet étant notamment tributaire des droits accordés par les éditeurs ou ayants droits et de leurs décisions quant à la diffusion des chaînes TV à travers tout ou partie des services.
Option « Appels illimités mobiles » (+ 5€/mois)	Disponible uniquement avec la formule Internet Fibre LASER VITAL+ pour bénéficier des appels illimités vers les mobiles de France Métropolitaine et 8 destinations internationales. Détail des destinations et tarifs : <a href="https://www.nordnet.com/connexion-internet/internet-fibre#tss-section">https://www.nordnet.com/connexion-internet/internet-fibre#tss-section</a> , rubrique « Vos services de téléphone fixe ».
Location d'un lot de 2 boîtiers CPL (option : +3€/mois/lot)	2 Boîtiers CPL (Courant Porteur en Ligne) pour vous connecter à Internet en utilisant le réseau électrique de votre logement. Vous pouvez souscrire jusqu'à 6 lots.

Option Securitoo Intégral (+5€/mois)	Jusqu'à 5 appareils protégés (de type ordinateur, tablette et/ou smartphone) sous les systèmes d'exploitation compatibles. Pour plus d'information, nous vous invitons à consulter le Récapitulatif Contractuel afférent à l'option Suite de sécurité Securitoo Intégral.
Option Wi-Fi Premium (+5€/mois) Frais de préparation et de livraison : 15€/envoi de chaque matériel mis à disposition au sein de l'Option	Cette option comprend la mise à disposition d'une NordnetBox incluant l'Internet sans fil Wi-Fi 6 et d'un répéteur Wi-Fi (uniquement sur demande), ainsi que l'accès à un « coach Wi-Fi » afin de vous aider à configurer votre réseau Wi-Fi. Pour plus d'information, nous vous invitons à consulter le Récapitulatif Contractuel afférent à l'option Wi-Fi Premium.

### **Durée, renouvellement**

Les **offres Internet Fibre LASER** sont soumises à une durée d'engagement de 12 mois, à compter de la date d'activation du service par Nordnet ou au plus tard 45 jours à compter du traitement de votre commande complète et valide (sous réserve de l'éligibilité et du raccordement de votre logement lors de l'installation du boîtier fibre optique PTO-ONT, et le cas échéant de votre disponibilité afin de procéder à cette installation). Les **options** sont soumises à une durée d'engagement d'un mois, renouvelable de mois en mois.

**Si vous êtes un consommateur, un non-professionnel, ou un professionnel bénéficiant des dispositions de l'article L.221-3 du Code de la consommation relatives au contrat conclu hors établissement, dont l'objet n'entre pas dans le champ de votre activité principal et que vous employez au plus de 5 salariés, vous bénéficiez d'un droit de rétractation de 14 jours à compter de la réception des matériels dans le respect des articles L.221-18 et suivants du Code de la Consommation. Vous pouvez l'exercer par courrier adressé à Nordnet ou via le formulaire dédié, disponible sur [www.nordnet.com/pdf/formulaire-retractation](http://www.nordnet.com/pdf/formulaire-retractation) (le cas échéant, en justifiant que vous remplissez les conditions de l'article L.221-3 du Code de la consommation). Les frais postaux de renvoi des équipements sont alors à votre charge (à titre indicatif : <https://www.laposte.fr/tarif-colissimo>).**

**Conditions de résiliation à l'initiative du client :** toute demande de résiliation doit être adressée par écrit, dans le respect des conditions contractuelles applicables. Pour être prise en compte, elle doit être datée, signée et rappeler votre numéro d'abonné ainsi que l'offre ou l'option concernée. Votre demande de résiliation sera prise en compte dans un délai de dix jours à compter de la date de réception par Nordnet de cette demande sauf si vous précisez un délai spécifique ne pouvant toutefois être supérieur à deux mois. En cas de changement de technologie, vous pouvez nous préciser la date de résiliation effective souhaitée en vue de limiter toute interruption des Services liée à la dépose du Matériel. Si vous êtes tenu par une durée d'engagement que ce soit au titre de l'offre et/ou d'une option, vous restez tenu d'acquitter, en une fois, tout ou partie des sommes restant dues jusqu'au terme de la période d'engagement. Si vous êtes un consommateur, ou un non-professionnel, ou si vous agissez en tant que micro entreprise (maximum 10 salariés et 2 millions d'euros de chiffre d'affaires) ou petite entreprise (maximum 50 salariés et 10 millions d'euros de chiffre d'affaires) au sens de la Recommandation 2003/361/CE, cette somme sera portée à 100% des sommes restant dues entre la date de résiliation effective et le 12<sup>ème</sup> mois, et, au-delà, le cas échéant, à ¼ des sommes restant dues entre le 13<sup>ème</sup> mois et le 24<sup>ème</sup> mois.

### **Autres informations utiles**

#### **Communications téléphoniques via le téléphone par Internet (fixe)**

Les appels sont illimités dans la limite de **4 heures de communication par appel** et sous réserve d'une utilisation normale du service. Les **appels hors forfait** sont facturés à la seconde, aux conditions et tarifs de Nordnet (destinations, coûts de facturation et de mise en relation disponibles sur [www.nordnet.com](http://www.nordnet.com), rubrique « neosat »). Les **appels vers les numéros d'urgence** sont automatiquement dirigés vers le centre de traitement d'urgence lié au code postal d'installation que vous avez indiqué à Nordnet. Vous devrez dès lors impérativement et sans délai nous informer de toute modification de ce code postal afin de permettre sa prise en compte dans les plus brefs délais par nos services et éviter tout défaut d'acheminement de l'appel.

**Portabilité :** pour conserver votre numéro de téléphone fixe actuel, appelez le 3179 (appel et service gratuits) depuis la ligne fixe dont vous souhaitez conserver le numéro afin d'obtenir votre RIO (Relevé d'Identité Opérateur). Contactez ensuite Nordnet afin de connaître la procédure à suivre. Le prestataire de téléphonie de Nordnet, Keyyo, se chargera des formalités auprès de votre opérateur de téléphonie actuel. Il vous appartient néanmoins d'effectuer toute opération utile auprès de ce dernier, nécessitée notamment par les spécificités contractuelles conclues ou d'éventuels services complémentaires souscrits, voire votre service d'accès Internet si ce dernier n'a pas la ligne de téléphone fixe portée pour support. **La portabilité ne fera l'objet d'aucune facturation spécifique par nos soins.** En cas de retard du portage ou de perte de votre numéro de téléphone, vous pourrez demander à Nordnet de vous indemniser conformément aux [conditions générales applicables à l'offre](#).

#### **Les forfaits mobiles inclus dans les offres Internet Fibre LASER**

Ils sont soumis aux conditions particulières applicables aux Offres Mobile, disponibles sur [www.nordnet.com](http://www.nordnet.com), rubrique « Conditions Contractuelles ».

**Réclamations :** Vous pouvez adresser votre réclamation au Service Relation Clients de Nordnet :

- par Internet, via le formulaire de contact (rubrique « Envoyez-nous un message » sur [www.nordnet.com](http://www.nordnet.com)) ou votre Espace Client.
- par courrier, adressé au Service Relation Clients, 20 rue Denis Papin - CS 20458 - 59664 VILLENEUVE D'ASCQ CEDEX.

Si vous n'êtes pas satisfait de la réponse apportée par le Service Relation Clients ou en l'absence d'une réponse depuis plus d'un mois à compter de l'envoi de votre demande, vous pouvez ensuite contacter le Service Recours Consommateurs de Nordnet, en lui adressant un courrier au 20 rue Denis Papin - CS 20458 - 59664 VILLENEUVE D'ASCQ CEDEX.

Si vous êtes un consommateur, un non-professionnel, ou un professionnel bénéficiant des dispositions de l'article L221-3 du Code de la consommation relatives au contrat conclu hors établissement, dont l'objet n'entre pas dans le champ de votre activité principale et que vous employez au plus 5 salariés, et si votre demande est restée sans réponse du Service Recours Consommateurs depuis plus d'un mois ou si vous n'avez pas reçu de réponse satisfaisante, vous pouvez saisir le Médiateur des communications électroniques en complétant le formulaire prévu à cet effet, directement sur le site [www.mediateur-telecom.org](http://www.mediateur-telecom.org).

## Internet Fibre LASER

### Territoires éligibles et débits associés

L'Offre Internet Fibre LASER de Nordnet est disponible dans certaines communes des territoires gérés par les opérateurs d'infrastructures exploitant le réseau fibré situés au sein des départements visés ci-après, en France métropolitaine, sous réserve de l'éligibilité, du raccordement et de la viabilisation de votre logement ou local.

Les Offres Internet Fibre LASER apportent un accès Internet mutualisé. Selon les réseaux fibrés exploités, les débits atteignables a minima une fois par jour sur les territoires référencés ci-dessous peuvent varier.

N° de département	Département	Opérateur exploitant le réseau fibré	Débits	
			Débits en réception	Débits en émission
01	Ain	Li@in	De 30 Mégabits par seconde (Méga) jusqu'à 1 Gigabit par seconde (Giga)	De 30 Mégabits par seconde (Méga) jusqu'à 1 Gigabit par seconde (Giga)
02	Aisne	Aisne THD	De 30 Mégabits par seconde (Méga) jusqu'à 1 Gigabit par seconde (Giga)	De 30 Mégabits par seconde (Méga) jusqu'à 1 Gigabit par seconde (Giga)
04	Alpes-de-Haute-Provence	PACT	De 30 Méga jusqu'à 1 Giga (dont 200 Méga pour la réception TV)	De 10 Méga jusqu'à 200 Méga
05	Hautes-Alpes	PACT	De 30 Méga jusqu'à 1 Giga (dont 200 Méga pour la réception TV)	De 10 Méga jusqu'à 200 Méga
06	Alpes-Maritimes	THD06	De 30 Méga jusqu'à 1 Giga (dont 200 Méga pour la réception TV)	De 10 Méga jusqu'à 200 Méga
07	Ardèche	ADTIM	De 30 Méga jusqu'à 1 Giga	De 10 Méga jusqu'à 300 Méga
08	Ardennes	Losange	De 30 Méga jusqu'à 1 Giga (dont 200 Méga pour la réception TV)	De 10 Méga jusqu'à 200 Méga
10	Aube	Losange	De 30 Méga jusqu'à 1 Giga (dont 200 Méga pour la réception TV)	De 10 Méga jusqu'à 200 Méga
11	Aude	Emeraude THD	De 30 Méga jusqu'à 1 Giga (dont 200 Méga pour la réception TV)	De 10 Méga jusqu'à 200 Méga
04, 05, 13	Bouches-du-Rhône	Zone PACA incluse dans SFMD	De 30 Méga jusqu'à 1 Giga	Jusqu'à 200 Meg
14	Calvados	Tutor Côte Fleurie	De 30 Méga jusqu'à 1 Giga	De 10 Méga jusqu'à 1 Giga
		Tutor Calvados	De 30 Méga jusqu'à 1 Giga	De 10 Méga jusqu'à 1 Giga
16	Charente	Charente Numérique	De 30 Méga jusqu'à 1 Giga	De 10 Méga jusqu'à 300 Méga
18	Cher	Berry Fibre Optique	De 30 Méga jusqu'à 1 Giga	De 10 Méga jusqu'à 300 Méga
19	Corrèze	DORSAL	De 30 Méga jusqu'à 1	De 10 Méga jusqu'à

			Giga	300 Méga
21	Côte d'Or	Coraiï	De 30 Méga jusqu'à 1 Giga (dont 200 Méga pour la réception TV)	De 10 Méga jusqu'à 200 Méga
23	Creuse	DORSAL	De 30 Méga jusqu'à 1 Giga	De 10 Méga jusqu'à 300 Méga
2A, 2B	Corse	Corsica Fibra	De 30 Méga jusqu'à 1 Giga	Jusqu'à 200 Meg
24	Dordogne	Périgord Numérique	De 30 Méga jusqu'à 1 Giga	De 10 Méga jusqu'à 300 Méga
25	Doubs	Doubs la Fibre	De 30 Méga jusqu'à 1 Giga (dont 200 Méga pour la réception TV)	De 10 Méga jusqu'à 200 Méga
26	Drôme	ADTIM	De 30 Méga jusqu'à 1 Giga	De 10 Méga jusqu'à 300 Méga
27	Eure	Eurek@	De 30 Méga jusqu'à 1 Giga (dont 200 Méga pour la réception TV)	De 10 Méga jusqu'à 200 Méga
30	Gard	Wigard	De 30 Méga jusqu'à 1 Giga	Jusqu'à 200 Meg
31	Haute-Garonne	Fibre31	De 30 Méga jusqu'à 1 Giga (dont 200 Méga pour la réception TV)	De 10 Méga jusqu'à 200 Méga
33	La Gironde	Gironde Très Haut Débit GTHD	De 30 Méga jusqu'à 1 Giga	Jusqu'à 300 Meg
34	Hérault	Hérault Très Haut débit	De 30 Méga jusqu'à 1 Giga	De 10 Méga jusqu'à 1 Giga
36	Indre	Berry Fibre Optique	De 30 Méga jusqu'à 1 Giga	De 10 Méga jusqu'à 300 Méga
37	Indre-et-Loire	Val de Loire Fibre	De 30 Méga jusqu'à 1 Giga	De 10 Méga jusqu'à 400 Méga
38	Isère	ISER	De 30 Méga jusqu'à 1 Giga	Jusqu'à 200 Meg
40	Landes	SYDEC 40	De 30 Méga jusqu'à 1 Giga	De 10 Méga jusqu'à 300 Méga
41	Loir-et-Cher	Val de Loire Fibre	De 30 Méga jusqu'à 1 Giga	De 10 Méga jusqu'à 400 Méga
42	Loire	THD 42	De 30 Méga jusqu'à 1 Giga	De 10 Méga jusqu'à 300 Méga
44	Loire Atlantique	FI44	De 30 Méga jusqu'à 1 Giga	De 10 Méga jusqu'à 300 Méga
12, 46, 48	Lot/Lozère/Aveyron	Alliance Très Haut Débit	De 30 Méga jusqu'à 1 Giga	Jusqu'à 300 Meg
47	Lot-et-Garonne	Lot et Garonne Numérique	De 30 Méga jusqu'à 1 Giga	De 10 Méga jusqu'à 300 Méga
49	Maine-et-Loire	Anjou Fibre	De 30 Méga jusqu'à 1 Giga	De 10 Méga jusqu'à 400 Méga
50 (ce réseau n'accueille plus de nouveaux clients)	Manche (ce réseau n'accueille plus de nouveaux clients)	Manche Numérique (ce réseau n'accueille plus de nouveaux clients)	De 30 Méga jusqu'à 1 Giga (dont 200 Méga pour la réception TV)	De 10 Méga jusqu'à 200 Méga
51	Marne	Losange	De 30 Méga jusqu'à 1 Giga (dont 200 Méga pour la réception TV)	De 10 Méga jusqu'à 200 Méga

52	<b>Haute-Marne</b>	Losange	De 30 Méga jusqu'à 1 Giga (dont 200 Méga pour la réception TV)	De 10 Méga jusqu'à 200 Méga
53	<b>Laval</b>	Laval THD	De 30 Méga jusqu'à 1 Giga	Jusqu'à 300 Meg
53	<b>Mayenne</b>	Mayenne Fibre	De 30 Méga jusqu'à 1 Giga	Jusqu'à 300 Meg
54	<b>Meurthe-et-Moselle</b>	Tutor Nancy	De 30 Méga jusqu'à 1 Giga	De 10 Méga jusqu'à 1 Giga
		Losange	De 30 Méga jusqu'à 1 Giga (dont 200 Méga pour la réception TV)	De 10 Méga jusqu'à 200 Méga
55	<b>Meuse</b>	Losange	De 30 Méga jusqu'à 1 Giga (dont 200 Méga pour la réception TV)	De 10 Méga jusqu'à 200 Méga
56	<b>Morbihan</b>	Rev@	De 30 Méga jusqu'à 1 Giga (dont 200 Méga pour la réception TV)	De 10 Méga jusqu'à 200 Méga
57	Communauté de Communes <b>Rives de Moselle</b>	Altitude Infrastructure	De 30 Méga jusqu'à 1 Giga (dont 200 Méga pour la réception TV)	De 10 Méga jusqu'à 200 Méga
58	<b>Nièvre</b>	Nivertel	De 30 Méga jusqu'à 1 Giga	De 10 Méga jusqu'à 300 Méga
59	<b>Nord</b>	Dunkerque Grand Littoral Networks	De 30 Méga jusqu'à 1 Giga	De 30 Méga jusqu'à 1 Giga
		THD 59-62	De 30 Méga jusqu'à 1 Giga	De 10 Méga jusqu'à 300 Méga
		Covage THD	De 30 Méga jusqu'à 1 Giga	De 10 Méga jusqu'à 1 Giga
62	<b>Pas-de-Calais</b>	THD 59-62	De 30 Méga jusqu'à 1 Giga	De 10 Méga jusqu'à 300 Méga
64	<b>Pyrénées-Atlantiques</b>	THD64	De 30 Méga jusqu'à 1 Giga	Jusqu'à 200 Meg
66	<b>Pyrénées-Orientales</b>	Numérique66	De 30 Méga jusqu'à 1 Giga (dont 200 Méga pour la réception TV)	De 10 Méga jusqu'à 200 Méga
67	<b>Bas-Rhin</b>	Rosace	De 30 Méga jusqu'à 1 Giga (dont 200 Méga pour la réception TV)	De 10 Méga jusqu'à 200 Méga
68	<b>Haut-Rhin</b>	Rosace	De 30 Méga jusqu'à 1 Giga (dont 200 Méga pour la réception TV)	De 10 Méga jusqu'à 200 Méga
70	<b>Haute-Saône</b>	Haute-Saône Numérique	De 30 Méga jusqu'à 1 Giga	De 10 Méga jusqu'à 300 Méga
72	<b>Sarthe</b>	Sartel	De 30 Méga jusqu'à 1 Giga	De 10 Méga jusqu'à 300 Méga
74	<b>Haute-Savoie</b>	Syane	De 30 Méga jusqu'à 1 Giga	De 10 Méga jusqu'à 1 Giga
77	<b>Seine-et-Marne</b>	Seine-et-Marne THD	De 30 Méga jusqu'à 1 Giga	De 10 Méga jusqu'à 1 Giga
78	<b>Yvelines</b>	Yvelines Fibre	De 30 Méga jusqu'à 1 Giga	De 10 Méga jusqu'à 400 Méga
80	<b>Somme</b>	Tutor Somme	De 30 Méga jusqu'à 1 Giga	De 10 Méga jusqu'à 1 Giga
82	<b>Tarn-et-Garonne</b>	Octogone Fibre	De 30 Méga jusqu'à 1 Giga (dont 200 Méga pour la réception TV)	De 10 Méga jusqu'à 200 Méga

<b>83</b>	<b>Var</b>	Var Très Haut Débit	De 30 Méga jusqu'à 1 Giga	Jusqu'à 300 Meg
<b>84</b>	<b>Vaucluse</b>	Vaucluse Numérique	De 30 Méga jusqu'à 1 Giga	De 10 Méga jusqu'à 300 Méga
<b>87</b>	<b>Haute-Vienne</b>	DORSAL	De 30 Méga jusqu'à 1 Giga	De 10 Méga jusqu'à 300 Méga
<b>88</b>	<b>Vosges</b>	Losange	De 30 Méga jusqu'à 1 Giga (dont 200 Méga pour la réception TV)	De 10 Méga jusqu'à 200 Méga
<b>91</b>	<b>Essonne</b>	Seine Essonne Très Haut Débit	De 30 Méga jusqu'à 1 Giga	De 10 Méga jusqu'à 1 Giga
		Tutor Europ'Essonne	De 30 Méga jusqu'à 1 Giga	De 10 Méga jusqu'à 1 Giga
		Tutor Sequantic Telecom	De 30 Méga jusqu'à 1 Giga	De 10 Méga jusqu'à 1 Giga
<b>95</b>	<b>Val d'Oise</b>	Val d'Oise Fibre	De 30 Méga jusqu'à 1 Giga	De 10 Méga jusqu'à 400 Méga

Les débits minimum et maximum visés ci-dessus dans le cadre du Service d'accès Internet dépendent de la Zone géographique concernée et de l'opérateur d'infrastructures exploitant le réseau fibré. Ils s'entendent comme ceux disponibles, sous réserve d'un usage normal de la connexion Internet, au moins une fois par jour, au niveau du boîtier fibre (prise terminale optique (PTO) ou ONT (Optical Network Termination) installé au sein de votre logement ou local par l'opérateur d'infrastructures exploitant le réseau fibré et/ou de l'équipement)), et non de vos appareils connectés ou des sites que vous consultez. Ils sont sujets à limitation notamment :

- en cas d'utilisation d'un équipement vétuste, et/ou non réellement compatible ou dont la qualité ou les caractéristiques ne sont pas suffisantes,
- en raison de votre installation électrique,
- en raison de la configuration de vos locaux, de vos appareils connectés, des logiciels et applicatifs installés, de leur type, de leur compatibilité, que ce soit avec vos appareils ou entre eux, ou de l'absence de mise à jour régulière de ces derniers, comme des connectiques employés et des configurations des matériels adoptés,
- en raison des applicatifs ou sites visités et de la bande passante développée au niveau de ces derniers, du nombre d'internautes les consultant simultanément,
- en cas d'usage du Wi-Fi, d'utilisation de boîtiers CPL, d'une baie de brassage, ou de tout autre équipement intermédiaire permettant la réception de la connexion Internet,
- en cas d'utilisation à forte consommation de trafic ou de bande passante, de partage de connexion, ou d'utilisations simultanées multiples de vos appareils connectés (ordinateurs, périphériques, tablettes, mobiles, montres connectées, appareils intelligents, ...); de la multiplication de l'emploi des intermédiaires de connexion; de mises à jour (jeux en réseau, logiciels, systèmes d'exploitation, applications, y compris en tâche de fond); de jeux en réseau; de visionnage de vidéos notamment en streaming, d'affichage d'un flux TV notamment en OTT (Over The Top : méthode de diffusion de vidéos utilisant une partie de la bande passante de la connexion Internet dans le cadre du Service TV), de téléchargement (montant ou descendant) de contenus, de données; d'usage de la VoIP, ...

Par ailleurs, si Vous modifiez le paramétrage de la NordnetBox mise à votre disposition par Nordnet, la configuration dès lors adoptée pourra impacter la bonne fonctionnalité des Services.

Les débits indiqués peuvent être réduits notamment afin d'assurer une utilisation équitable d'Internet entre les utilisateurs du réseau fibré et dans un souci de protection des installations des opérateurs d'infrastructures exploitant ledit réseau, notamment en période de forte sollicitation, voire entraîner une éventuelle suspension du Service d'accès Internet :

- en cas d'usage constant de l'accès à pleine capacité,
- en cas d'usage excessif de la bande passante mutualisée entre les clients ou utilisateurs du Service, réalisé à partir de votre accès,
- en cas de signalement d'abus,

- si cet usage peut entraîner un dysfonctionnement du Service ou du réseau fibré, des infrastructures de Nordnet, de l'opérateur exploitant le réseau fibré, ou encore d'un tiers,
- en cas de saturation du réseau fibré exploité par l'opérateur.

Afin de limiter l'altération de votre débit, nous vous conseillons d'opter pour des matériels et connectiques compatibles avec le débit maximum disponible sur le réseau fibré, soit pour le Wi-Fi : la norme Wi-Fi AC, 80 MHz/ carte Wi-Fi 5G, câble Ethernet RJ45 de catégorie 5E ou 6, carte Ethernet et boîtier CPL supportant un gigabit par seconde.

Pour toute information complémentaire ou réclamation portant sur les débits, vous êtes invité à contacter le Service clients de Nordnet au 3420 (service gratuit + prix appel).

## Installation du boîtier fibre optique

Une fois votre commande complète et valide (en particulier sous réserve de l'éligibilité et du raccordement de votre logement/local), vous serez contacté par téléphone afin de vous proposer des créneaux horaires pour l'intervention d'un technicien désigné par l'opérateur d'infrastructures exploitant le réseau fibré. A l'occasion de ce rendez-vous, si vous ne disposez pas encore d'un boîtier fibre optique (Point de Terminaison Optique (PTO) – Optical Network Termination (ONT)), l'opérateur d'infrastructures exploitant le réseau fibré devra procéder à l'installation « standard » dudit boîtier (l'installation « standard » définie unilatéralement par l'opérateur n'inclut pas les frais d'adduction ni les raccordements complémentaires, esthétiques et/ou de confort que vous pourriez souhaiter. Si vous sollicitez des travaux ne rentrant pas dans l'installation « standard », ils sont à votre charge et soumis à l'acceptation expresse et préalable d'un devis spécifique).

De plus, dans tous les cas, le technicien mandaté par l'opérateur d'infrastructures exploitant le réseau fibré mettra en service votre connexion fibre. Dès lors, vous pourrez installer la NordnetBox (et les autres matériels éventuellement fournis par Nordnet) afin d'accéder aux services inclus dans votre abonnement Internet Fibre LASER. **Sur le réseau exploité par Dunkerque Grand Littoral Networks (59) :**

Sauf exception, le boîtier installé chez vous par l'opérateur d'infrastructures exploitant le réseau fibré est déjà raccordé au réseau fibre optique. Il suffit donc de raccorder à ce boîtier la NordnetBox (et les autres matériels éventuellement fournis par Nordnet) pour profiter des services inclus dans votre abonnement Internet Fibre LASER. Si le boîtier fibre n'a pas encore été installé, Nordnet réalisera les démarches nécessaires auprès de l'opérateur exploitant le réseau fibré pour procéder au raccordement.